

Solignac : l'enduro autorisé, les écolos mobilisés

" Nous sommes outrés ! C'est de la délinquance écologique ! Pour l'instant, nous voulons les troupes, car nous ne voulons surtout pas tomber dans une confrontation écolistes/enduristes. Nous allons donc nous contenter d'informer et de sensibiliser, sans bloquer la course. Néanmoins, si l'an prochain, de nouvelles autorisations sont données pour organiser un tel événement dans une zone protégée, nous mettrons toutes les mesures nécessaires en place pour faire respecter la loi et protéger la nature "

Le championnat de Ligue d'Auvergne d'enduro, qui doit avoir lieu samedi et dimanche sur les communes de Solignac-sur-Loire, le Brignon et Cussac-sur-Loire, suscite l'incompréhension et l'exaspération d'un collectif d'associations locales et nationales en faveur de la protection de l'environnement.

Vendredi matin, quelques heures après l'autorisation accordée par la Préfecture du Puy aux organisateurs de l'enduro, le collectif s'expliquait en détail sur les raisons de cette colère.

SOS Loire Vivante – ERN France, LPO Auvergne, Nature Haute-Loire, FRANCE, WWF France et Les Verts s'insurgent contre l'autorisation d'un tel événement " en plein cœur des Gorges de la Loire et à 80% dans une zone classée Natura 2000 par l'Etat français et l'Europe et préservées dans le cadre du Plan Loire Grandeur Nature "

" Plus de 300 motos racent pendant deux jours (soit 900 passages) en plein cœur de cette zone, sur des sentiers non carrossables et en pleine période de reproduction d'espèces menacées et protégées au niveau européen. Ces espèces fragiles, comme d'ailleurs les oreilles des rivetins, seront mises à rude épreuve lors de la manifestation ", insiste le collectif qui a déjà interpellé les services de la préfecture du Puy à plusieurs reprises.

Cette dernière, qui a le pouvoir ou non d'autoriser l'événement (chose qui a été faite jeudi 27 avril 2006), est directement mise en cause par le groupement associatif pour sa déci-



Martin Arnould (WWF, responsable du programme Rivières Vivantes), Michèle Faure (Les Verts Haute-Loire), Roberto Epple (président SOS Loire Vivante), Christophe Tomati (permanent de la fédération de la nature Haute-Loire) et Michel Forrester (secrétaire départemental des Verts).

sion, d'une part car elle est positive, mais également par ce qu'elle est jugée " tardive " : " Cette façon de faire est anti-démocratique, puisque la décision a été retardée au maximum pour empêcher tout recours juridique "

Les associations mobilisées contre cet enduro avaient déjà, en mars dernier, alerté les organisateurs sur les nuisances potentielles engendrées par le passage des motos sur l'immeuble défrui. Un nouveau tracé avait alors été élaboré, mais ne satisfaisant toujours pas le collectif : " Les changements étaient mineurs " précise-t-il.

SOS Loire Vivante – ERN France, LPO Auvergne, Nature Haute-Loire, FRANCE, WWF France et Les Verts souhaitent rappeler aux représentants locaux de l'Etat que " de par les directives européennes «Oiseaux» de 1979 et «habitats» de 1991, l'Etat est responsable de la conservation effective de nos richesses naturelles, identifiées dans les zones dites «Natura 2000» "

Le collectif s'appuie également sur une circulaire de Mme Olin, Ministre de l'Écologie et du Développement Durable, qui précisait en septembre dernier " que ce genre de manifesta-

tion doit faire l'objet d'une évaluation des nuisances afin de prévenir toute dégradation des habitats remarquables ou tout préjudice aux espèces menacées "

" Cette évaluation n'a pas été faite " insistent les représentants du mouvement " tout juste quelques aménagements mineurs ont-ils été demandés aux organisateurs "

De plus, cette période de l'année coïnciderait, selon les diverses associations représentées, " aux phases de reproduction de nombreuses espèces d'oiseaux dont le circaète Jean le blanc, le milan royal et le grand duc d'Europe, mais aussi l'écravisse à pattes blanches et le somneur à ventre jaune "

" Au-delà de l'impact direct de la manifestation, c'est les mauvais exemples donnés par les professionnels aux amateurs que nous redoutons. Car la vallée résonne déjà, depuis plusieurs semaines, des moteurs impatients d'en décaucher et qui s'entraînent en toute illégalité. Il y a fort à parier que longtemps après la manifestation, les amateurs emprunteront encore les parcours officiels "

" Choquées par la désinvolture avec laquelle les services de l'Etat

traitent ce dossier et le peu de volonté politique du Conseil Général de Haute-Loire ", les associations de protection de la nature et les Verts demandent au Département de " jouer son rôle d'amateur du document d'objectif Natura 2000 en mettant en place une réelle information des habitants sur les tenants et aboutissants de Natura 2000, de mettre en place prochainement une commission qui aurait pour mission de définir en Haute-Loire un schéma directeur des itinéraires motorisés (sur le principe de ce qui a été fait en Ardèche) ". Ils demandent également à M. le Préfet de la Haute-Loire de faire appliquer la loi de 1991 sur la circulation des véhicules à moteur en zone naturelle et de suivre la circulaire du 6 septembre 2005 (circulaire évoquée précédemment).

Le Ministère de l'Écologie et du Développement Durable et la Commission Européenne ont eux aussi été interpellés " pour qu'au moins, cet enduro soit le dernier à se dérouler dans une zone naturelle remarquable "

Une information devrait être délivrée par des bénévoles sur le lieu de l'enduro ce week-end.